

3 savoir-faire à votre disposition

- 1 Comptoir d'achat Ferrailles et Métaux
- 2 Location de bennes
- 3 Centre Véhicules Hors d'Usage agréé

Centre distributeur Eco-produits

En parallèle de ces activités, tous nos
éco-sites distribuent nos éco-produits



► Briquettes de bois
pour le chauffage
Issues de la valorisation
de bois industriel

► Lave-glace
écologique
Issu de la valorisation
des lixiviats

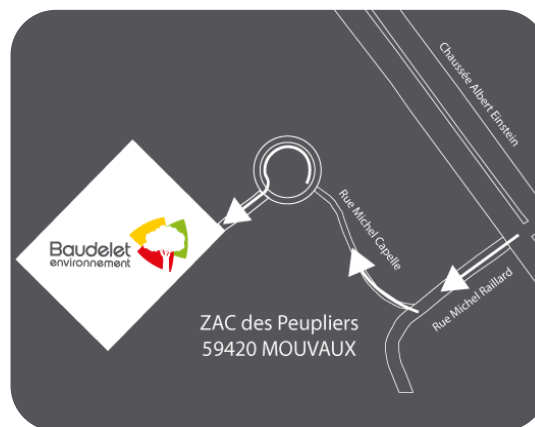
Notre éco-site Mouvaux

Ouvert

Le lundi : de 14h à 17h

Du mardi au vendredi :
de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h15

Le samedi : de 9h à 12h



Baudalet Environnement Éco-site de Mouvaux

ZAC des Peupliers
1, rue Michel Capelle
59420 Mouvaux
Tél. 03 20 26 93 20

baudelet-environnement.fr

Baudalet
environnement



Baudalet
environnement

Valoriser le présent, préserver l'avenir

- Pôle déchets
- Pôle ferrailles & métaux
- Pôle matériaux

éco-site Mouvaux

1

Comptoir d'achat ferrailles & métaux

► Pour qui ?

Les professionnels, les artisans et les particuliers.

► Comment ça marche ?

- Apport volontaire (Pièce d'identité demandée).
- Achat comptant aux cours en vigueur, sans limitation de volume.
- Paiement immédiat sur place (par chèque et sans frais).

► Pour quelles matières ?

- **Ferrailles de toutes qualités et métaux divers** (aluminium, zinc, plomb, inox, laiton, ...).



2

Location de bennes

► Pour qui ?

Les professionnels, les artisans et les particuliers.

► Comment ça marche ?

- Différents contenants possibles selon la quantité et le type de déchets (contenant de 1 à 35 m³).
- Toute durée de location possible : de 1 jour à plusieurs mois.
- Intervention sous 24 heures.

La dépose et la reprise des bennes sont assurées par nos soins.

► Pour quels déchets ?

- **Déchets industriels banals** (encombrants, plâtre, plastiques, cartons, ...).
- **Déchets inertes** (gravats, briques, tuiles, béton, cailloux, terres, ...).
- **Végétaux** (pelouses, haies, branchages, ...).
- **Bois** (palettes, bâtis de portes, bois de démolition, ...).
- **Amiante liée au ciment** (tôles fibro, ardoises amiantées, plaques ciment, ...).
- **Ferraille**



Le service plus

Laissez-nous votre demande de devis ou demande de rappel sur www.baudeflet-environnement.fr

3

Centre Véhicules Hors d'Usage agréé

► Pour qui ?

Tous les propriétaires d'un Véhicule Hors d'Usage souhaitant le détruire.

► Comment ça marche ?

Liste des documents à fournir lors du dépôt de votre véhicule :

- La carte grise du véhicule.
- Une pièce d'identité du propriétaire.
- Un certificat de non gage (disponible sur internet ou en préfecture).
- Un certificat de cession (si le nom est différent de celui indiqué sur la carte grise).

Paiement sur place.

